

## CAUSE DU DIOCÈSE DE BORDEAUX

# PROCÈS DE BÉATIFICATION ET DE CANONISATION

de la Vénérable Servante de Dieu

## MARIE-CÉLINE DE LA PRÉSENTATION, Clarisse

# DÉCRET

## SUR L'HÉROÏCITÉ DES VERTUS

Au sujet de la question : *Est-il bien établi que dans le cas présent et aux fins envisagées, la Servante de Dieu a pratiqué à un degré héroïque les vertus théologiques de Foi, d'Espérance et de Charité, tant à l'égard de Dieu qu'envers le prochain, et les vertus cardinales de Prudence, de Tempérance, de Force et autres vertus annexes ?*

Le Céléste Époux des âmes, qui se plait parmi les lys, ne cesse de montrer sa gloire aux pauvres mortels en tous lieux et en tous temps, pour les inciter avec force à progresser dans la voie de la perfection évangélique. Dans le noble pays de France, Il a daigné susciter au siècle dernier un éclatant exemple des vertus de la vie familiale et religieuse en la personne de MARIE-CÉLINE DE LA PRÉSENTATION, Vierge : et cela, afin que, en nos temps où les mœurs chrétiennes vont se relâchant, les fidèles soient stimulés à mieux vivre.

La Servante de Dieu naquit à *Nojals*, diocèse de Périgueux, le 24 mai 1878. Elle était la cinquième des douze enfants qu'eurent Germain Castang et Marie Lafage. Ceux-ci étaient très pauvres, mais pieux et honnêtes. Le jour même de sa naissance, elle fut baptisée et reçut les prénoms de Jeanne et Germaine. Elle jouissait d'un beau tempérament : humble, docile, franche, pieuse, obéissante, aimable envers tout le monde, très portée aux choses de Dieu, très courageuse dans les épreuves et la souffrance, tout empressée à soulager la misère de ses parents pour lesquels elle n'eut pas honte de mendier de porte en porte. Telle elle se montra constamment depuis sa tendre enfance, restant dans sa famille jusqu'à treize ans. Sa mère ayant été emportée prématurément par une maladie inattendue, Céline se fit l'ange consolateur de son père et de ses frères. Admise, parmi les pensionnaires des Sœurs de Nazareth (à Bordeaux), elle demeura cinq ans dans cette maison, s'adonnant aux travaux de sa condition. C'est là que, brûlant d'amour pour Jésus, elle fit sa Première Communion. Dès lors, elle se fit remarquer toujours davantage par sa modestie, sa docilité, sa piété, sa charité et sa patience, à tel point qu'on l'appelait un ange ou une sainte. Désireuse d'entrer chez les Clarisses, elle ne fut pas admise tout d'abord, boiteuse qu'elle était par suite d'une maladie. Mais, ayant sollicité à plusieurs reprises la grâce de faire son noviciat chez les Clarisses de Bordeaux, elle fut enfin reçue régulièrement le 12 juin 1896 en regard surtout à son humilité. Le 21 novembre de la même année, elle revêtit l'habit religieux et prenait le nom de Céline. Quatre mois s'étaient à peine écoulés que, se trouvant à l'article de la mort, elle fit profession. Peu après, le 30 mai 1897, épuisée par la consommation, munie des Sacraments de l'Église, dépouillée de tout désir de vie terrestre, mais soupirant ardemment vers le Ciel, elle quitta ce monde. Elle venait à peine d'achever sa dix-neuvième année.

De son vivant, elle passait pour une parfaite religieuse, sans toutefois rien d'extérieur qui forçât l'attention. Après sa mort, et grâce en particulier à la renommée grandissante que lui valurent les faveurs et les miracles obtenus par son intercession, elle fut considérée comme une

sainte, non seulement à l'intérieur de son monastère, mais à Bordeaux, dans toute la France et ailleurs.

Aussi, treize ans à peine après sa mort, on commença à instruire sa cause à la Curie archiépiscopale de Bordeaux. Des lettres rogatoires, en vue d'une plus ample information, furent envoyées aux diocèses de Tournai, Périgueux, Limoges et Grenoble. Après révision des écrits de la Servante de Dieu, la Sacrée Congrégation des Rites, par décret du 19 juillet 1923, assura que rien ne s'opposait à ce qu'on poursuivît la procédure. En conséquence, de par la suprême autorité du Pape Pie XI, de sainte mémoire, la cause de la béatification fut introduite le 18 juin 1930. Ensuite, en vue de s'assurer des vertus de cette vierge prudente, on procéda aux enquêtes apostoliques. Elles furent soumises à un très sérieux examen de la part de la Sacrée Congrégation des Rites, en premier lieu lors de la réunion dite Antépréparatoire du 31 juillet 1951, puis à la Préparatoire du 28 octobre 1952 et à la nouvelle Préparatoire du 10 avril 1956. Enfin, aujourd'hui même, s'est tenue une Assemblée Générale présidée par Sa Sainteté le Pape Pie XII en personne. Le Ponent de la Cause, le Cardinal Clément Micara, évêque de Velletri, y a posé la question à débattre, savoir : *Est-il sûrement établi, dans le cas présent et aux fins envisagées, que les vertus théologiques de Foi, d'Espérance et de Charité, tant envers Dieu qu'à l'égard du prochain, et les vertus cardinales de Prudence, de Justice, de Tempérance, de Force et autres vertus annexes ont été pratiquées à un degré héroïque ?*

Les Révérendissimes Cardinaux, les Prélats officiels et les Pères Consultants donnèrent leurs suffrages que Sa Sainteté examina avec soin. La séance terminée, le Saint Père fit venir près de lui le Cardinal Ponent et le soussigné Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, ainsi que le R. P. Sylvio Romani, promoteur de la Foi, et moi-même, Secrétaire de ladite Congrégation. Et après avoir pieusement célébré la messe, le Souverain Pontife ratifia le vote favorable de la Sacrée Congrégation et, prononçant la sentence définitive, déclara solennellement :

*Il est évident que MARIE-CÉLINE DE LA PRÉSENTATION a pratiqué à un degré héroïque les vertus théologiques de Foi, d'Espérance et de Charité, tant à l'égard de Dieu qu'envers le prochain, et les vertus cardinales de Prudence, de Justice, de Tempérance, de Force et les autres vertus annexes.*

Ce décret, Sa Sainteté a ordonné de le publier et de l'insérer dans les Actes de la Sacrée Congrégation des Rites.

Donné à Rome, le 22 janvier, l'an du Seigneur 1957.

GAETAN GARD, CICOGNANI, Préfet de la S. C. des Rites.

ALPHONSE CARINCI, Arch. de Séleucie, Secrétaire

Confirme à l'original :

le 21 février 1957.

J.D. Archevêque de Bordeaux.

1254 - Imprimerie N.M.P.E. Bordeaux.